

ASSURANCE PROTECTION SANITAIRE



LE RESUME DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE VOYAGE (Produit « Assurance Protection Sanitaire » n°2880)



VOS GARANTIES

- ANNULATION PROTECTION SANITAIRE
- ANNULATION ET ASSISTANCE PROTECTION SANITAIRE



VOTRE NUMERO DE CONTRAT PERSONNEL

(n° des Conditions Particulières)

.....

VOUS ETES AMENES A FAIRE VALOIR VOS GARANTIES D'ASSURANCE AVANT OU APRES VOTRE VOYAGE ?

En cas de Sinistre susceptible de donner lieu à une annulation, vous devez annuler votre réservation auprès de l'organisateur du voyage dès que vous en avez connaissance.

Vous devez nous envoyer votre déclaration de sinistre dans les cinq jours ouvrés suite à la survenance de l'événement (en cas d'annulation) ou suite à votre retour de voyage (pour tous les autres cas).

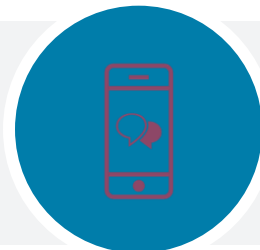


VOUS AVEZ BESOIN D'UNE ASSISTANCE DURANT VOTRE SEJOUR ?

Pour bénéficier des garanties d'assistance du présent contrat, il est **IMPERATIF** de contacter les services publics de secours dans un premier temps et de contacter ensuite le plateau d'assistance préalablement à toute intervention, ou initiative personnelle afin d'obtenir un numéro de dossier qui, seul, justifiera une prise en charge.

QUI CONTACTER ?

ASSUREVER
Service Gestion Clients
TSA 52216 - 18039 BOURGES CEDEX
Tél. : +33 1 73 03 41 01
Mail : gestion@assurever.com



QUI CONTACTER ?

24h/24 – 7j/7
MUTUAIDE Services
Tél. : +33 1 55 98 51 51

N° de contrat à communiquer : **2880**



Lors de la souscription du contrat, communiquez votre adresse e-mail à votre agent de voyages et bénéficiez des avantages de notre « Compagnon de voyage » :

un espace personnel, votre contrat, vos Conditions Générales et un accès direct au plateau d'assistance en un clic !

Application disponible gratuitement sur App Store et Google Play, directement en flashant le logo ci-contre.



VOS GARANTIES EN SYNTHÈSE

PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum par personne
ANNULATION DE VOYAGE <i>(Formules Annulation Protection Sanitaire / Annulation et Assistance Protection Sanitaire)</i>	
<ul style="list-style-type: none">Annulation pour maladie déclarée dans le mois précédant le départ en cas d'épidémie ou de pandémie ↳ FranchiseAnnulation dans le cas où vous êtes désigné comme étant cas contact dans les 14 jours précédant le départ ↳ FranchiseAnnulation pour refus d'embarquement suite à prise de température ou au résultat positif d'un test PCR et/ou antigénique à votre arrivée à l'aéroport de départ ↳ FranchiseAnnulation en cas d'absence de vaccination ↳ Franchise	<ul style="list-style-type: none">8 000 € / personne et 30 000 € / évènement50 € / personne50 € / personne10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne50 € / personne
ASSISTANCE RAPATRIEMENT <i>(Formule Annulation et Assistance Protection Sanitaire)</i>	
<ul style="list-style-type: none">Téléconsultation avant départRapatriment médical dans le cadre d'épidémie ou de pandémieRetour impossibleFrais hôteliers suite à retour impossibleFrais hôteliers suite à mise en quarantaine<ul style="list-style-type: none">Frais hôteliers 150 € suite quarantaine <u>si extension souscrite</u>Frais hôteliers 300 € suite quarantaine <u>si extension souscrite</u>Frais médicaux hors du pays de résidence suite à maladie contractée en cas d'épidémie ou de pandémie ↳ FranchisePrise en charge d'un forfait téléphonique localSoutien psychologique suite mise en quarantaineValise de secoursAide-ménagèreLivraison de courses ménagèresSoutien psychologique suite à rapatriement	<ul style="list-style-type: none">1 appelFrais réels1 000 € maximum par personne et 50 000 € maximum par groupeFrais d'hôtel 80 € / nuit (maximum 14 nuits)Frais d'hôtel 80 € / nuit (maximum 14 nuits)Frais d'hôtel 150 € / nuit (maximum 14 nuits)Frais d'hôtel 300 € / nuit (maximum 14 nuits)150 000 € / personne30 € / personneJusqu'à 80 €6 entretiens par évènement100 € maximum par personne et 350 € maximum par famille15 heures réparties sur 4 semaines15 jours maximum et 1 livraison par semaine6 entretiens par évènement
FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR <i>(Formule Annulation et Assistance Protection Sanitaire)</i>	
<ul style="list-style-type: none">En cas d'hospitalisation pour épidémie/pandémieEn cas d'une quarantaine forcée en raison d'une épidémie/pandémie	<ul style="list-style-type: none">Prorata temporis (hors transport)

Les Conditions Générales complètes sont disponibles sur simple demande à votre agent de voyages.

202112SN2 - 2880 - v12-2021 - MPL - Document non contractuel - L'ensemble des marques, logos, chartes graphiques et argumentaires commerciaux d'ASSUREVER présents dans le document, sont déposés et sont la propriété d'ASSUREVER. Toute reproduction, partielle ou totale desdits éléments et textes de toute nature, est interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires.



TSA 72218
18039 BOURGES CEDEX
Tél : 01 73 03 41 01
www.assurever.com

S.A.R.L. au capital de 516 500 € - RCS Paris B 384.706.941
Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS
sous le n°07 028 567 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 9



ASSUREVER
assure vos voyages